

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 48 (1951)
Heft: 2

Rubrik: Tribune libre ; Pesées de ruches sur bascules

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une plante rare dans le canton de Vaud. La véronique de Perse, très estimée de nos avettes, fournit à ces dernières du miel et du pollen.

En compagnie des crocus cultivés, on trouve dans nos pelouses la petite pâquerette (*Bellis perennis*). Inutile de vous décrire cette espèce que vous connaissez tous. C'est une plante très pollinifère qui monte avec nos prairies jusqu'à la zone alpine.

Il ne me reste plus qu'à vous citer deux plantes mellifères originaires du Midi et que l'on cultive dans les jardins bien exposés : le jasmin dénué (*Jasmin nudiflorum*) et le romarin (*Rosmarinus*) qui fleurissent parfois en janvier.

R. RUEGGER.



TRIBUNE LIBRE

Le 11^e périodique du Comptoir Suisse l'« Apiculture »

Nous avons le plaisir de faire savoir à nos lecteurs que le 11^e périodique, hiver 1950, du Comptoir suisse, qui vient de sortir de presse, est consacré à l'« Apiculture ».

Pour le présenter, le directeur général du Comptoir suisse, M. le Dr Emmanuel Faillettaz cite ces mots de Buffon :

« Parmi tous les êtres dont la nature a varié les espèces, parmi » tous ceux qu'elle a pourvus de ce génie industriel, que nous nom- » mons instinct, il n'y a en a point qui soient plus faits pour exciter » l'admiration de l'homme, plus propres même à mortifier sa vanité » que l'insecte dont il va être question. »

Les amis de l'abeille sauront gré à M. Faillettaz d'avoir choisi ces paroles de Buffon comme argument.

Faire connaître l'apiculture, son histoire, son importance, sa place dans l'économie nationale, l'intérêt éducatif qu'elle suscite, sa poésie, tel fut dans ses grandes lignes le plan envisagé.

L'idée de M. le directeur du Comptoir nous parut fort intéressante aussi lui avons-nous d'emblée assuré notre collaboration.

Déterminer les sujets, chercher les collaborateurs, trouver les documents, photographies et clichés dans un temps fort limité, tel était le problème.

L'accueil aimable et empressé que nous avons en général reçu fut encourageant. La plupart des personnes auxquelles nous nous sommes adressé ayant accepté de collaborer, le projet envisagé put prendre forme.

Ainsi, en ce début d'année 1951, le rôle de l'apiculture dans l'économie nationale sera mis en évidence.

Ce périodique fort bien présenté et illustré arrive à son heure du moment qu'il souligne la valeur et le rôle de l'abeille.

Dans tous les pays agricoles les gouvernements élaborent des lois protectrices de l'apiculture, règlent l'emploi des produits chimiques antiparasitaires et prescrivent des sanctions pour ceux qui y dérogent.

Le 11^e périodique « Apiculture » pourrait être le début d'une campagne pour la protection de l'abeille.

Nous souhaitons que ce document soit largement répandu dans les milieux qui ont la responsabilité de la prospérité économique du pays et adressons à Monsieur le Dr E. Faillettaz les remerciements chaleureux des apiculteurs suisses.

Le périodique No 11 « Apiculture » peut être obtenu, pour les membres de la SAR pour une commande de 25 exemplaires au moins au prix spécial de fr. 5.—. Les commandes seront adressées à A. Valet, Av. de Place 15, Morges. *Réd.*

Toxicité des insecticides utilisés dans la destruction des hannetons

Sous ce titre le « Protection de la Nature » dans son numéro de novembre 1950 publie un article intéressant du Professeur Dr E. Handschin, bien propre à alerter les apiculteurs et à les inviter à réagir fermement contre l'emploi massif des insecticides. Il s'agit là de l'existence de l'apiculture suisse, sans compter les pertes plus grandes encore qu'auraient à supporter l'arboriculture dans la production des graines.

Dans cet article auquel on se réfère ici, le Dr Handschin commente les résultats de l'action de déhannetonage en grand, entreprise dans plusieurs cantons. Il dit en substance ce qui suit :

La plainte contre les ravages des hannetons est de toujours. Mais elle est devenue plus vive depuis le début du siècle, en raison de l'augmentation de la population, de la réduction en conséquence des surfaces cultivées par l'extension des villes, de l'obligation pour la nourrir de pratiquer une agriculture intensive et de limiter le choix des légumes, des fruits, des herbages et des graines, aux besoins immédiats de l'alimentation. Il en résulte que le monde immense des animaux prédateurs n'a plus d'autre champ d'activité que nos cultures où l'on ne récolte plus que ce qu'ils n'ont pas détourné à leurs propres besoins. Il a paru alors que la lutte contre les hannetons en particulier ne pouvait plus être abandonnée aux auxiliaires, oiseaux et insectivores, pas plus qu'au ramassage des insectes parfaits ou des larves

pratiqué jusqu'ici. De là l'intervention chimique au moyen des produits DDT ou Hexa, comme on sait. On a commencé par prouver avec raison qu'ils étaient d'un emploi efficace, qu'aux concentrations proposées ils étaient sans danger pour hommes et bêtes, que les insectes utiles et en particulier les abeilles n'avaient rien à redouter, que par surcroît il n'existait aucune raison pour qu'on se souciât de l'existence des autres insectes des champs et des bois. On démontra par la radio et la presse que les ravages causés par les hannetons s'élevaient à environ 1000 francs par ha., que l'équilibre biologique était rompu par eux et que par conséquent il fallait s'employer à le rétablir. Et la campagne commença, la dernière fois ce printemps 1950, comme on a pu l'apprendre par les journaux.

Le poison qui devait anéantir les hannetons fut répandu par le moyen de pompes et d'hélicoptères, sur les lisières forestières et les vergers. C'était le moment partiellement de la floraison des prairies et des arbres. Ce poison pénètre dans les fleurs et recouvre les feuilles. Nectar et miellée sont empoisonnés. Et la guerre de destruction s'attaque au bios, c'est-à-dire à tout ce qui joue dans l'équilibre de la flore et de la faune.

Où la dose de poison est insuffisante, les hannetons ne sont pas atteints ainsi que l'araignée rouge et la plupart des pucerons, qui vont d'autant plus se multiplier que l'on a peut-être anéanti leurs propres parasites. Il faut donc employer des concentrations plus fortes jusqu'à ce qu'on atteigne dans sa vitalité l'insecte recherché.

Mais, quoi qu'il en soit, les sources du miel sont compromises, fleurs et feuilles, comme l'herbe. Alors, le poison exerçant son action par contact, les causes de destruction des abeilles sont ainsi multipliées. Il en est de même de tous les insectes butineurs, de tous ceux qui jouent un rôle indispensable dans la pollinisation et la fructification. On détruit donc, beaucoup plus qu'on ne l'assure par ce procédé, l'équilibre biologique de la faune et de la flore.

Toxicité et non toxicité des produits DDT et Hexa dépendent donc de leur concentration et du moment de leur application. Ils n'ont pas une action spécifique, ce qui veut dire qu'ils n'agissent pas sur un parasite à l'exclusion des autres. Tous les êtres peuvent être attaqués à la fois. Le poison agit, le plus violemment, dissous dans l'huile ou à l'état d'émulsion, moins fortement par poudrage. Il pénètre dans la peau et attaque le système nerveux. Introduit par voie buccale sous forme d'herbe empoisonnée ou d'insectes intoxiqués, il agit de même sur de plus grands animaux, bien que cette action ait été contestée ou minimisée.

Quoi qu'il en soit, il est prouvé que les insectes butineurs sont parmi les plus sensibles à l'action du poison, de même que les auxiliaires les plus précieux : coccinelles et ichneumons, alors que, comme nous l'avons dit plus haut, pucerons et kermès ne sont pas atteints. Il

est vrai que, contre ces derniers, la technique dispose de produits plus efficaces.

En raison des pertes que les apiculteurs bâlois ont subies lors du déhannetonage du printemps 1950, ils ont estimé à 70 000 francs le dédommagement qui leur était dû.

Nous nous en tiendrons là. On apprendra pourtant avec intérêt, d'après les recherches poursuivies, que les sévices du DDT et de l'Hexa ne se limitèrent pas à cela. Ils pénétrèrent dans la nappe souterraine, communiquèrent aux eaux de fontaine un goût désagréable. On vérifia que les résidus d'évaporation de ces eaux restaient également toxiques. On observa une mortalité anormale de poissons dans les ruisseaux voisins, en raison probablement de l'ingestion par eux de vers de terre ou d'insectes empoisonnés. On constata même l'existence de DDT dans le lait, les reins ou le foie du bétail.

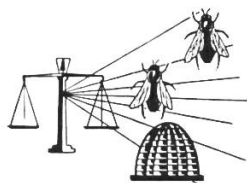
Mais ce qui démontre l'échec de ces actions massives, c'est le résultat de sondages opérés dans les cantons de Thurgovie et de Fribourg, où l'on a dénombré dans les années suivantes autant, sinon plus de vers blancs par m² qu'avant les essais. On pouvait bien l'imaginer, puisqu'il suffit qu'une faible proportion d'individus reproducteurs échappe au poison pour que la population des insectes se maintienne.

Et ajoute le Dr Handschin : « Pourquoi n'en reviendrait-on pas au ramassage des insectes parfaits et des larves comme on a fait jusqu'ici ? Il conviendrait simplement d'en étendre l'obligation et d'accorder une rémunération plus large à ceux qui s'y dévouent ». Jamais et de loin on n'y consentira des dépenses aussi grandes que lors de ces dernières années, et l'on n'aura pas à déplorer les accidents graves que nous avons cités.

Novembre 1950.

D'après Dr E. HANDSCHIN, *Zeitschrift des Schweizerischen Bundes für Naturschutz*

Communiqué par L. BAUDIN, professeur



PESÉES DE RUCHES SUR BASCULES

du 11 décembre 1950 au 10 janvier 1951

Aïre, Genève, altitude 365 mètres, diminution 1500 gr. — Chêne-Bourg, altitude 390 m. diminution 2500 gr. — Porrentruy, altitude 425 m. diminution 550 gr. — Delémont, altitude 440 m. diminution 1000 et 1200 gr. — Territet, altitude 474 m. diminution 1300 gr. — Berlincourt, altitude 505 m. diminution 900 et 1000 gr. — Senarclens, altitude 586 m. diminution 950 gr. — Vuarrenge, alt. 650 m. diminution 1350 gr. — Broc, altitude 729 m. diminution 500 gr. — Orsières, altitude 900 m., diminution 1400 gr. — Ste-Croix, altitude 1090 m. diminution 1200 gr. — Rougemont, altitude 1272 m. diminution 1500 gr.

Observations

Marcelin s/Morges, altitude 398 m. diminution 650 gr. Température maxima + 15.5 minima — 2 degrés. 12 jours avec précipitations, 76,7 mm. Le baromètre a oscillé entre 710 et 728 mmHg. L'hydropneumographe entre 34 et 76 %. — Delémont, altitude 441 m. diminution 750 gr. Température maxima + 6. minima — 10 degrés. Le baromètre a oscillé entre 701 et 722 mmHg. — Cernier, altitude 825 m. diminution 1000 gr. — Température maxima + 1.6, minima — 7.3 degrés. 15 jours avec précipitations, avec 73,1 mm. L'hygromètre a oscillé entre 57 et 99 %. — Morges : précipitations 82 mm. Température moyenne matin — 2 degrés, diminution 850 gr. Sortie le 9 janvier.

Delémont, janvier 1951.

J. WALTHER.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Section des Alpes

Convocation

La rencontre d'hiver, non statutaire, aura lieu à *Aigle*, le dimanche 11 février 1951, à 14 heures, à la grande salle de l'Hôtel du Nord.

Ordre du jour : 1. Admissions et démissions. 2. Procès-verbal. 3. Conférence de M. Ruckstuhl, apiculteur-éleveur à Chambésy-Genève, sur « *La bonne tenue d'une exploitation apicole : ce qui est désirable et comment on peut y parvenir* ». 4. Discussion générale. 5. Orientation sur le travail des groupes en 1951. 6. Communications diverses et propositions individuelles.

Le Comité vous recommande les « apports sur le bureau » et les « questions des jeunes ».

Le clou de la journée sera, comme d'habitude, la petite tombola que les bonnes volontés pourront enrichir en apportant leurs lots, pour la séance, à M. Alb. Henchoz, caissier. Un grand merci par avance aux donateurs.

Réservez à votre section ce 11 février prochain et amenez-y toute personne susceptible de devenir sociétaire par la suite.

Du 17 janvier 1951.

Pour le comité : A. PORCHET, secrétaire.

Société d'Apiculture Ajoie-Clos-du-Doubs

Par suite de la mise à ban de tout le Jura bernois par l'office cantonal pour lutter contre les maladies des abeilles, le printemps passé votre comité a fait traiter toutes les ruches au remède Frow contre l'acariose, par des surveillants désignés. Il a en outre été recommandé à tous les apiculteurs de renouveler ce traitement en automne, soit pendant le mois de novembre, à raison de $7 \times 2 \text{ cm}^3$.

Pour les négligents qui ne l'auraient pas fait, nous leur rappelons que le mois de février est encore propice pour faire ce travail. Attendre une belle sortie puis opérer comme indiqué ci-dessus. Nous vous rendons attentifs au fait que ce printemps des prélèvements d'échantillons se feront par des inspecteurs du dehors, que les ruchers malades seront signalés à qui de droit et que des sanctions sévères seront prises contre les apiculteurs négligents. Il serait si facile d'éviter les maladies si chacun voulait bien faire les traitements indiqués.

A. L.

Ajoie et Clos du Doubs

Un fait qui a frappé de nombreux collègues ajoulots, me semble digne d'être relevé. Les sages conseils qui nous sont donnés par l'entremise du « Journal suisse d'apiculture » portent leurs fruits et nombreux sont les apiculteurs